

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3876 - Mercredi 05 Mai 2021 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE

Le secteur privé se réjouit de l'allègement du couvre-feu



PRISON DE MORONI :

Hospitalisation du prédicateur Abu Rukana

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 1er au 05 Mai 2021

Lever du soleil:
06h 13mn
Coucher du soleil:
17h 55mn

Fajr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 08mn
Ansr : 15h 10mn
Maghrib: 17h 58mn
Incha: 19h 12mn



LIBERTÉ DE LA PRESSE :

RSF demande aux autorités de «mettre fin au harcèlement»



Fahardine Abdoulwahid.

Arrêté mercredi 28 avril dernier, le journaliste Oubeidillah Mchangama est libéré le surlendemain, vendredi. Face à ces intimidations répétitives contre lui, RSF demande « aux autorités de mettre fin au harcèlement judiciaire contre ce reporter, arrêtés à sept reprises depuis deux ans ».

Après plus de 48 heures de mandat dépôt à la prison de Moroni, le journaliste Oubeidillah Mchangama est libéré vendredi 30 avril dernier dans l'après-midi. Dans un Tweet publié le même jour, RSF dénonce une énième atteinte à la liberté de la presse aux Comores. L'ONG demande au

gouvernement comorien d'arrêter les harcèlements judiciaires contre ce reporter. « Le journaliste Oubeid est libre, il avait été arrêté mercredi. Rsf demande aux autorités de mettre fin au harcèlement judiciaire contre ce reporter, arrêté à sept reprises depuis deux ans ».

L'avocat du reporter, Me Fahardine, reconforte RSF. Il regrette en effet que la procédure judiciaire n'a pas été respectée. Oubeidillah Mchangama a été arrêté le 04 septembre dernier et placé sous contrôle judiciaire pour des « fausses nouvelles et complicité » dans l'affaire dite des audiences spéciales contre les agressions, dont il n'a fait que demander une enquê-

te sur l'utilisation des fonds alloués à cet effet. L'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire a été révoquée... deux fois.

« La procédure judiciaire a été piétinée. Il n'est pas habituel qu'un juge d'instruction révoque deux fois la même ordonnance. Le juge ne peut pas prendre une décision judiciaire sans consulter le procureur de la République pour que ce dernier donne son avis dans l'affaire en question. Ce qui n'a pas été le cas dans l'affaire de mon client ». À part la reformulation d'une demande de mise en liberté, son avocat a fait appel contre cette ordonnance.

Andjouza Abouheir

INTEMPÉRIES

L'Alliance Française de Mutsamudu inondée

Dans la nuit du dimanche 02 mai, des pluies torrentielles se sont abattues à Anjouan et ont causé beaucoup de dégâts dans la préfecture de Mutsamudu. L'Alliance française est inondée..

"Le bâtiment de l'Alliance Française de Mutsamudu est inondé par une déferlante des eaux pluviales d'une hauteur de près de 2 mètres. Plusieurs maisons dans les parages sont aussi gravement inondées par la pluie », témoigne un habitant du quartier Missiri de Mutsamudu. Ce dimanche 02 mai, la pluie qui s'est abattue dans la

capitale était inimaginable. La route qui mène vers les bureaux de l'ONICIR n'est plus accessible.

Les dégâts sont très coûteux dans plusieurs coins de l'île à l'instar de Mirontsy. Entre amertume, dégâts et désolation, Irfaane Ahmed Assane, un employé à l'AF de Mutsamudu ne trouve pas les mots. « L'alliance est frappée de plein fouet. C'est tellement dure », dit-il, avant d'ajouter que « la pluie n'a pas duré, mais le débit pluviométrique a fait d'énormes dégâts ».

La pression de la rivière a provoqué l'écroulement d'un mur de presque 4 mètres. Des maisons sont remplies de boue et de sable et des

habitations sont quasiment ravagées par les eaux nocturnes. Selon un ingénieur de la ville, un mauvais assainissement cause toujours des dégâts à la longue surtout dans un pays où le PLU (plan local urbain) reste l'éternelle théorie de la construction. « L'évacuation des eaux est le seul garant de la sécurité des fondations des maisons et autres infrastructures », dit-il. Mohamed Moutui, enseignant à l'Alliance française a aussi réagi avec amertume et désespoir, autant que les responsables et le corps enseignant de l'Alliance.

Nabil Jaffar



RAMADAN ET GROSSESSE :

« La femme enceinte ne doit pas jeûner »

Quatrième pilier de l'islam, le jeûne du mois de Ramadan est une épreuve difficile pour le corps et l'esprit. Les femmes enceintes doivent-elles le pratiquer ? La sage-femme Aminata Saïd, recommande vivement à la femme enceinte de ne pas jeûner afin d'éviter tout risque qui peut générer des complications graves.

Dans la vie d'un musulman, le mois de Ramadan qui correspond à un mois de jeûne,

occupe une place à part. Le principe de ce mois si particulier est de se purifier le corps et l'esprit pour se rapprocher de Dieu, mais aussi de pouvoir partager la situation des déshérités et nécessiteux. Loin d'être une contrainte, c'est une période de fête. Plus ou moins bien vécu selon les personnes, le jeûne peut être difficile à envisager pour les femmes enceintes. Chez la femme enceinte, il est fortement recommandé par les médecins de ne pas jeûner au risque de générer des complications sur le

bébé et la femme en soi.

La sage-femme, Aminata Saïd fait savoir que la femme enceinte doit éviter de jeûner durant le premier semestre (6 mois) de grossesse. Cependant, si elle sent l'envie et le courage de jeûner, elle doit consulter sa sage-femme. « La femme enceinte ne doit pas jeûner surtout durant ces premiers 6 mois. Si l'envie lui tente, elle doit consulter une sage-femme afin de définir l'âge de sa grossesse et d'avoir les indications requises d'observer le jeûne », explique-t-elle. Selon elle, certaines complications peuvent surgir. Car le fait de ne pas manger ni boire dès l'aube jusqu'au coucher du soleil peut être dangereux pour la santé d'une future maman et celle de son bébé.

« Cela peut engendrer une diminution du liquide amniotique dans l'utérus. La future mère peut aussi présenter une déshydratation, une perte des kilos du bébé ou d'avoir des problèmes d'anémie », précise-t-elle. Pour la femme qui jeûne, elle doit néanmoins contrôler son ali-

mentation. Certains malaises peuvent se manifester durant le jeûne. « Elle doit interrompre le jeûne si elle se sent faible, elle doit surveiller si l'enfant bouge », poursuit-elle. Pendant le jeûne, elle doit éviter de s'exposer au soleil, de faire des activités fastidieuses et de faire des alternances.

« Dès la rupture du jeûne, elle doit prendre des aliments sucrés mais également de prendre du lait à 4 heures avant de débuter son jeûne ». Quant à la femme qui vient d'accoucher, elle doit attendre 6 mois avant de jeûner pour permettre au nouveau-né de s'adapter à un autre aliment. « Si vous constatez un changement inhabituel au niveau de votre corps au cours du jeûne, là encore, pas question de tarder pour vous rendre chez le médecin. Maux de tête et fièvre peuvent aussi se manifester et si tel est le cas, vous devez prendre la bonne décision. Seul un professionnel de la santé peut devenir votre meilleur allié », conclut Aminata Saïd.

Andjouza Abouheir

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



ECONOMIE

Le secteur privé se réjouit de l'allègement du couvre-feu

Le secteur privé se félicite du report du couvre-feu durant ces dix derniers jours de ramadan. Pour seulement 10 jours, le couvre-feu passe de 23 heures à 5h.

Quelques heures après avoir reçu une réponse positive à leur requête pour un report du couvre-feu, le président de la Chambre de commerce (CCIA) de Ngazidja, visiblement satisfait, Ali Idjihadi accompagné de son directeur régional Hamidou Mhoma a pris acte lundi 03 mai du prolongement du couvre-feu. « Nous avons soumis au ministre de l'intérieur la requête des commerçants et nous avons reçu une réponse favorable. Il était de notre devoir de saluer ce geste. Je remercie le ministère de l'Intérieur d'avoir répondu à notre demande. Ce report permettra aux commerçants de bien vendre

leurs produits jusqu'à 23h », avance Ali Idjihadi. C'était l'occasion pour les conférenciers d'appeler à la vigilance de la population. « Nous sommes toujours en état d'urgence sanitaire. Je vous appelle à respecter les mesures préventives. Nous ne devons pas oublier les gestes barrières », poursuit-il.

Quant au directeur régional de la CCIA Ngazidja, il rappelle que l'année dernière, les commerçants n'ont pas eu cette chance de travailler jusqu'au soir. Cette année, ils ont l'opportunité de s'en sortir ces derniers jours du ramadan et faire écouler leurs marchandises. « Nous le savons tous, les 10 derniers jours du mois sacré de ramadan c'est la période de moisson pour les commerçants. Amplifions également les gestes barrières, et pourquoi pas mettre à disposition des gels hydro-alcooliques ou de

l'eau de javel dans les magasins. Aussi j'appelle les clients à porter leurs masques », lance-t-il avant d'ajouter que « une autre demande concernant les braquages répétitifs des magasins a été faite. Nous attendons une réponse favorable et d'une protection de la part du ministère ».

Pour rappel, dans le souci d'accompagner l'activité économique et le secteur privé exceptionnellement en cette période de fin de ramadan, en application des directives du chef de l'Etat, le ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou a signé lundi 03 mai, un arrêté fixant de manière temporaire le couvre-feu de 23 heures jusqu'à 5 heures du matin.

Andjouza Abouheir



PRISON DE MORONI :

Hospitalisation du prédicateur Abu Rukana



L'imam Abu Rukana arrêté après avoir réclamé la réouverture des mosquées, est hospitalisé depuis dimanche 02 mai dans une clinique de Moroni.

Arrêté depuis un mois pour avoir réclamé la réouverture des mosquées, l'imam Abu Rukana vient d'être hospitalisé dans « une clinique privée » de Moroni, non loin de la maison d'arrêt. Joint au téléphone, son avocat Me Fahardine Mohamed Abdoulwahid confirme l'hospitalisation de son client inculpé pour

« incitation à la violence » et « outrage » au chef de l'Etat. « Il était admis à l'hôpital dimanche. Quand son état a été stabilisé, il est retourné en cellule. Mais lundi soir il a fait une rechute et est conduit à nouveau à l'hôpital. Sa tension artérielle était très élevée. Maintenant c'est aux spécialistes de définir de quoi il souffre », nous confie son avocat.

En ce qui concerne son dossier, une requête a été « reformulée » et déposé auprès du juge d'instruction. « J'ai reformulé une demande de mise en liberté. Nous atten-

ons la réponse ». Dans une vidéo diffusée en direct sur la page Facebook « Twamaya infos », les enfants du mis en cause font appel à la générosité du ministre de la justice pour une médiation en vue de la libération de leur père. Les deux jeunes hommes n'ont pas manqué de dénoncer une manipulation dans ce dossier, accusant d'autres prêcheurs qui auraient exigé des excuses de la part d'Abu Rukana, comme préalable pour sa mise en liberté.

Andjouza Abouheir

3ÈME ÉDITION DE LA LECTURE RAMADAN :

«Les aventures de Tintin» à l'honneur à Mohéli

Pour promouvoir l'écriture et la lecture en faveur des jeunes, le club de lecture « la lune des îlots » en partenariat avec le CLAC de Nioumachoi organise depuis 3 ans une activité baptisée « la lecture ramadan ». Cette année, ce sont les aventures de Tintin qui vont être exploitées lors de cette troisième édition.

Les activités liées à la lecture dans les centres de loisirs et d'animation culturelle (CLAC) ne manquent pas. L'objectif ici, selon l'encadreur Ben Imam, est d'amener ces jeunes à aimer la lecture et l'écriture en vue d'améliorer non seulement leur niveau de français mais aussi leur culture. C'est ainsi que depuis trois ans, le club de lecture « la lune des îlots » en collaboration avec le CLAC de Nioumachoi organise « la

lecture ramadan ».

« Vous allez faire une lecture pendant 15 jours et chacun va tirer une expression qu'il juge très intéressante et qui va donner goût aux autres », avait expliqué lors de la cérémonie d'ouverture dans la première dizaine du mois de ramadan, Mou-ouminat Badrouline, membre du club. « Et le jour de l'ide el-fitr, nous allons inviter Monsieur Tintin à fêter avec nous au CLAC » ajoute-t-il.

Les aventures de Tintin sont depuis parcourues par ces jeunes attirés par ce héros de bandes dessinées mondialement connues, créées par Hergé. Il est à noter que le choix de Tintin n'est pas fortuit. Pour des générations entières, les aventures de Tintin ont été l'occasion d'une véritable initiation à la géographie. « En des temps où n'existaient ni la télévision ni

magazine de grand reportage, les pérégrinations du petit reporter ont ouvert pour les jeunes une fenêtre sur les paysages et les phénomènes

naturels les plus spectaculaires d'un monde très mal connu, la terre. » apprend-on.

Riwad



La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssef
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FUTSAL : ARAB CUP EN EGYPTE Suspense dissipée, liste des Coelacanthes attendus au Caire dévoilée

Enfin, le rideau est levé. Les opérations de présélection et de section sont achevées. Le staff technique dirigé par l'entraîneur national des Coelacanthes Futsal, Stéphane Smague, en collaboration avec ses adjoints, Jean-Philippe Lutin et Clément Galien vient de communiquer la liste de l'ossature de l'équipe nationale des Comores.

Dix huit vaillants binationaux se montrent disponibles pour défendre le flambeau national, à l'occasion du tournoi panarabe, prévu en Égypte du 20 au 30 mai 2021. La compétition est intitulée : Arab Futsal Cup 2021, et est administrée par l'Union des Associations de Football Arabe.

Les joueurs des Coelacanthes Futsal évoluent, quasi en D2 et D1

au championnat de l'hexagone. Nouzal Haidar est le seul élément qui joue aux Comores. Ses talents ne sont plus à démontrer. Dans pratiquement trois semaines, les Coelacanthes Futsal doivent vaincre pour convaincre de leur détermination à hisser haut l'honneur de la nation.

BM Gondet

Gardiens de but

- 1/ Faouzzidine Abal
- 2/ Cedric Bourhani

Joueurs de championnat

- 3/ Nassim Ousseini

- 4/ Fatah Ahamada
- 5/ Ridjali Chamoussoudine
- 6/ Mdahoma Azhar
- 7/ Ahamada Soidroudine
- 8/ Farah Abal
- 9/ Nadhir Bacar
- 10/ Mazen Saïd Salim
- 11/ Abdou Saïd ElKarim
- 12/ Mounawar Hamadi
- 13/ Moustoifa Hamadi
- 14/ Nouzaïf Haidar

Remplaçants

- 15/ Youssef Abdou Mhadji
- 16/ Dayyane Ismaila
- 17/ Sarahani Siradjidine
- 18/ Hakim Kadima

La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

La Liste

- ABAL FAOUZZIDINE (GB)
- BOURHANI CEDRIC (GB)



- MAZEN SAID SALIM
- HAMADI MOUNAWAR
- AHAMADA SOUADROUDINE
- AHAMADA FATAH
- HAMADI MOUSTOIFA
- MDAHOMA AZHAR
- ABAL FARAH
- BACAR NADIR
- RIDJALI CHAMSOUDINE
- NASSIM OUSSENI
- NOUZAIF HAIDAR
- ABDOU SAID EL KARIM

STEPHANE SMAGUE

- SUPPLEANTS
- KADIMA HAKIM
- ABDOU MHADJI YOUSSEF
- ISMAILA DAYYANE
- SARAHANI SIRADJIDINE




NÉCROLOGIE

Décès de Béchir Ben Yahmed, le fondateur du journal «Jeune Afrique»



Béchir Ben Yahmed le fondateur du média Jeune Afrique est décédé à Paris des suites de la Covid-19 lundi 3 mai 2021 à l'âge de 93 ans.

Il est né en avril 1928 sur l'île de Djerba, alors protectorat français, ce fils de commerçant, diplômé de HEC, avait œuvré pour l'indépendance et fait partie du gouvernement

de Habib Bourguiba en tant que secrétaire d'État à l'Information en 1956-1957.

Le journal Le Monde rappelle que son aventure a commencé à Tunis le 17 octobre 1960 –année-phare de l'indépendance de 17 pays africains – sous la dénomination Afrique Action, avant de se poursuivre l'année suivante, après une escale à Rome, à Paris

sous l'appellation Jeune Afrique.

C'est ainsi qu'au gré des périodes fastes ou de vaches maigres, des attentats terroristes, des crises internes et des controverses, notamment autour des publi-reportages ou de la complaisance supposée de l'hebdomadaire vis-à-vis de certains régimes africains, le groupe de presse a tenu le coup. Et « 1960 » est même devenu autant une année fétiche qu'un socle pour son fondateur, souvent désigné par ses initiales « BBY ».

«Le Monde» souligne qu'au cours de son histoire sexagénaire, le journal a connu quatre attentats ou tentatives d'attentats terroristes. Le premier, en 1961, fut attribué à l'Organisation de l'armée secrète (OAS), favorable à la présence française en Algérie. Le deuxième au groupuscule d'extrême-droite Charlemagne. En 1979, des pains de dynamite ont été découverts et désamorçés à la rédaction. Et en mars 1986, une partie des locaux a été

soufflée par la déflagration d'une bombe, un attentat probablement commandité par l'entourage immédiat de Mouammar Kadhafi.

Jusqu'au début des années 2010, il régna en maître absolu à la tête d'un groupe de presse qui compta un moment jusqu'à plusieurs titres, une maison d'édition, une agence de voyages et même un magasin de meubles. L'homme était exigeant avec lui-même comme avec ses collaborateurs. Il soumettait avant publication ses éditos – intitulés « Ce que je crois » – à un petit cercle de journalistes et n'hésitait pas à intégrer leurs avis, critiques et corrections.

Engagé pour la cause du tiers-monde sans pour autant être un militant, Béchir Ben Yahmed a rencontré et parfois interviewé Gamal Abdel Nasser, Ahmed Ben Bella, Ahmed Sékou Touré, Patrice Lumumba, Mehdi Ben Barka, Che Guevara et Fidel Castro, à Cuba, tout comme Ho

Chi Minh au cours d'un voyage au Vietnam en 1967.

Ces dernières années, Béchir Ben Yahmed avait un peu levé le pied, consacrant l'essentiel de son énergie à l'animation du bimestriel La Revue, lancé en 2003 et dont il était l'unique actionnaire, avec pour ambition avouée d'en faire un « New Yorker à la française ».

Jeune Afrique Media Group, édite aussi la revue anglophone The Africa Report, et la lettre d'information Jeune Afrique Business. Il a également créé La Revue, magazine dédié à l'actualité internationale, et une maison d'édition.

Depuis 2007, les fils de Béchir Ben Yahmed, Amir et Marwane gèrent son groupe de presse, tandis que François Soudan en est le directeur de la publication du journal.

Mmagaza

JOB ANNOUNCEMENT



Open to	All interested ShiNgazidja native speakers
Type of contract	Language and Cross-Culture Facilitator (LCF)
Supervision	Language and Cross Culture Coordinator
Opening date	April 22st
Closing date	May 5th

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of LCF. This is a temporary contract position and to be selected candidates must:

- Participate in a 45 hours of ShiKomori language training in May with Chamanga Ahmed, the ShiKomori language expert.
- Attend a 2 week-long competitive training (dates TBD).

The majority of work will take place in Mkazi/Ngazidja. The LCFs may be required to live in Mkazi during the 11

week Pre-Service Training (PST) period. This position entails irregular hours, including afternoons and weekends. Candidate's full participation in these mandatory trainings is required. Please email PCComoros@peace-corps.gov for more information on required qualifications and how to apply for the position.

Incomplete and/or late applications will not be entertained, nor applications not submitted in English. The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.